



## Bulletin municipal n°20

# Bonne Année 2013

### Edito

A l'occasion de ce bulletin, je vous invite à un voyage dans le temps pour découvrir quelques éléments de l'histoire de notre village avec ses origines lointaines gallo-romaines.

Egalement, nous vous proposons un retour sur les réalisations et les actions de la Municipalité au cours de ce mandat pour le bien vivre ensemble.

Tous nos vœux de santé pour vous et vos proches, de tolérance et de solidarité pour cette nouvelle année.

Le Maire  
Yvan NOEL



### Dans ce numéro :

Edito	Page 1
Bilan mandat	Pages 2—3—4
Recensement	Page 5
Autorisation de sortie du territoire	Page 5
Calendrier ramassage ordures ménagères	Page 6
Carnet Atouts Jeunes	Page 6
Historique de la commune	Page 7
A OSOLON, on fait la goutte	Page 8
Réponses questions et suggestions	Page 8
Bilan Téléthon	Page 9
Repas de Noël de la restauration scolaire	Page 9
Agenda	Page 10
Mot du Glau'	Page 10
Etat civil	Page 10

## Bilan mandat

### En 2008

- \* Engagement auprès du Sous-préfet de limiter l'endettement de la Commune pendant le mandat, recherches d'économies substantielles.
- \* Prise en compte du rapport de la cour des comptes sur la situation délicate de la Commune.
- \* Révision de contrats d'Assurance (mieux assuré pour moins cher)
- \* Regroupement des achats de consommables par la Mairie (écoles et municipalité)
- \* Mise en place des cérémonies de mémoires pour les 8 mai et 11 novembre
- \* Organisation du Téléthon avec le concours de l'Association intercommunale
- \* Création du bulletin municipal trimestriel

### En 2009

- \* Transformation d'une ligne budgétaire contractée chez Dexia par un emprunt négocié avec le Crédit Agricole Centre-Est
- \* Révision des contrats téléphoniques
- \* Equipement d'une climatisation de l'Algéco utilisé en salle de classe, depuis devenu salle de réunion.
- \* Relamping de la RN 78 pour gagner 1/3 de puissance (100 w par lampe au lieu de 150 w)
- \* Limitation des horaires d'éclairage de la Commune; (extinction de 23h à 6h hors RD 678, de 24h à 5 h)
- \* Renouvellement sur 3 exercices des appareils équipés de leds pour les illuminations de fin d'année
- \* Busage de fossé en régie de la rue des renards
- \* Finalisation de la rue des capucines (voirie et équipement éclairage public)
- \* Renouvellement avec le Sydels des points d'éclairage public (programme pluriannuel sur 4 ans)
- \* Renouvellement 3 ordinateurs école primaire
- \* Enquête sur les nuisances olfactives auprès des communes périphériques
- \* Dissolution SIVOS
- \* Elaboration d'un Plan de pandémie grippale
- \* Elaboration d'un Plan d'accessibilité
- \* Renouvellement du lave-vaisselle de la salle polyvalente
- \* Préparation d'un site internet communal
- \* Départ en inactivité de Ginette MARCIAUX (agent communal) remplacée par un Contrat d'Aide Emploi (CAE)
- \* 2<sup>ème</sup> prix du concours de fleurissement communal dans notre catégorie

### En 2010

- \* Installation éclairage public rue des capucines
- \* Constitution d'un groupe de travail à l'initiative de la Sté Leledy Compost sur les nuisances olfactives et déversement de lisiers dans les bois
- \* Réalisation d'une plateforme pour le débordage le long de la RD 678
- \* Busage de fossé en régie de la rue du galois
- \* Entretien de voiries par point à temps (gravillonnage bitumé) sur 2 ans
- \* Remise en peinture du sol de l'aire de jeux maternelle
- \* Création cheminement entre la rue des primevères et la rue des pâquerettes
- \* Construction d'un poste de transformation HTA/ BT de distribution publique pour la zone artisanale et le renforcement de la desserte route de St Germain
- \* Renouvellement des stores Salle Polyvalente
- \* Equipement d'un rideau d'isolement dans le hall de la Salle Polyvalente pour pallier à la capacité de 60 enfants en restauration scolaire
- \* Reprise de la signalétique de la RD 678 (stops et interdiction PL > 7.5 T dans les rues adjacentes)
- \* Reprise des connections informatiques des écoles et de la bibliothèque
- \* Concert audition orchestre Gilbert DRIGON
- \* Etude nuisances sonores dû au trafic de circulation routière sur la RD678 avec comptages des véhicules
- \* Célébration du centenaire Mr Edmond REVILLOT
- \* 1<sup>er</sup> prix du concours de fleurissement communal dans notre catégorie

## Bilan mandat (suite)

### En 2011

- \* Augmentation des taux d'imposition municipale de 1 %
- \* Réalisation attendue du Site internet « oslon.fr »
- \* Acquisition d'un défibrillateur ou DAE
- \* Elaboration du Plan de Sauvegarde Communale
- \* Amorce du Plan d'Accessibilité des personnes à mobilité réduite avec un cheminement place de la Mairie le long de nos locaux administratifs
- \* Fin de négociation pour amoindrir les nuisances olfactives de la Composterie d'ALLEROT, avec un investissement de plus de 250 000 € par l'Exploitant
- \* Démolition de la ferme THIBAUDET et la vente du terrain à un privé
- \* Travaux de voirie de la rue des pensées
- \* Renouvellement des noues de la salle polyvalente
- \* Renouvellement de la bande roulante de la RD 678 sur toute la traversée de la commune
- \* Aménagement aire de stationnement face à la boulangerie
- \* Aménagement de la ZA (1 ère tranche) avec création de bacs de rétention des eaux de ruissellement
- \* Vidange du REZA en vue du renforcement de la digue et de son curage
- \* Sécurisation de la traversée scolaire sur la RD 678 par des panneaux lumineux
- \* Rétrocession de la voirie de la rue des capucines pour la partie en lotissement
- \* Busage en régie rue de la chaînerie
- \* Négociation d'un bail emphytéotique sur 50 ans avec le bailleur social « SEMCODA », place de la Mairie
- \* Négociation du projet de la CUMA (abattage lapins et volailles avec destination de vente en circuit court)
- \* Renouvellement grillage écoles
- \* Renouvellement du broyeur
- \* Achats de plateaux pour renouvellement des tables de la salle polyvalente
- \* Accompagnement de l'association des bouilleurs de crus pour le renouvellement de la cuve de refroidissement de l'alambic
- \* Création du réseau d'assainissement de la rue du moulin (avec le SIVOM)
- \* Arrachage et renouvellement de la haie entre le city stade et l'aire de pétanque
- \* Célébration du 20ème anniversaire de la bibliothèque
- \* Modification du PLU avec renoncements des emplacements réservés
- \* Changement de prestataire de la restauration scolaire (RPC)
- \* Fermeture d'une classe de maternelle
- \* Concert de Noël par l'orchestre Gilbert DRIGON
- \* Prix hors concours de fleurissement communal dans notre catégorie

### En 2012

- \* Dissolution du SIVM par décision préfectorale
- \* Transfert de compétences au Services du Gd CHALON (Equipeement culturel et sportif, cohésion sociale d'intérêt communautaire, eaux et assainissement, urbanisme, petite enfance, coordination personnes âgées, tourisme)
- \* Installation d'une première Entreprise « SCI Léa » sur la ZA
- \* Réalisation du collectif social (6 logements) de la SEMCODA
- \* Renouvellement de la 1 ère tranche de la rue du Galois avec création d'un cheminement piétonnier et plateformes de ralentissement
- \* Renouvellement d'une partie de la route de Lans avec création d'un cheminement piétonnier
- \* Reprise de l'auvent de la bibliothèque
- \* Restauration des jeux de l'aire maternelle
- \* Réalisation de l'isolation phonique du restaurant scolaire
- \* Réalisation d'une aire de pique-nique avec aménagement du Réza (avec le concours de l'association « amicale des chasseurs »)

## Bilan mandat (suite)

- \* Renouvellement surface city stade
- \* Renouvellement de 2 armoires frigorifiques en salle polyvalente
- \* Contribution à la réalisation de l'installation de l'école numérique (avec le G d Chalon et l'Education Nationale)
- \* Rénovation des persiennes des salles de réunions
- \* Travaux en régie d'isolation thermique d'un logement à la ferme
- \* Etude de reprise du pied d'arche en lamellé-collé de la salle polyvalente
- \* Soirée contes à la bibliothèque
- \* Accompagnement de la création de l'Association Club Informatique Oslonnais
- \* Signature de la convention d'Etat pour la participation citoyenne
- \* Achat d'eau à CHALON avec abandon de l'exploitation du puits de captage de CHATENROY en Bresse (finalisation du projet du SIVM)

### Prévisions 2013 - 2014

Réalisations en fonction de l'élaboration du budget.

- \* Recensement de la population communale
- \* Souscription d'actions SEMCODA pour un capital de 90 000 €
- \* Signature vente et accompagnement de l'installation de la CUMA « grains de saveurs »
- \* Remplacement des 29 luminaires vétustes résiduels
- \* Reprise d'une arche structurelle de la Salle Polyvalente
- \* Remplacement postes informatiques bibliothèque
- \* Busage Place de la Mairie
- \* Renouvellement de la rue des renards avec création d'un cheminement piétonnier et d'une plateforme de ralentissement
- \* Equipement de radars pédagogiques sur la RD 678
- \* Réfection toiture du la voir
- \* Réfection toiture local des associations
- \* Etude de renouvellement de la 2ème tranche de la rue du Galois
- \* Agrandissement parking atelier municipal

Sans compter, les travaux d'entretien divers annuels en régie sur les bâtiments et équipements communaux

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle dépendra des actions menées au fil de l'eau (médiations, négociations, recherches de subventions, ...)

Les bulletins municipaux trimestriels en rédaction interne avec le site internet « oslon.fr » et l'organisation de réunions publiques à thèmes complètent votre information, sans oublier la réception traditionnelle des vœux du Maire avec l'accueil des nouveaux arrivants.

D'autres contributions à des manifestations annuelles sont organisées, telles que : la Fête patronale organisée par Ambiance et loisirs, la Cour des Miracles (spectacle intercommunal itinérant), repas des anciens et le repas cochon à l'ancienne préparés par le CCAS, repas de Noël et de fin d'année scolaire avec les écoliers..

Nous sommes également contributeurs des travaux dans multiples instances partenaires telles que le SIVM Eau et assainissement (avant dissolution), le Gd CHALON, le CISPD ( Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), le Groupe de pilotage intercommunal Enfance Jeunesse, le SMET (Syndicat Mixte d'Etude pour la valorisation des déchets ménagers), la SEM Val de bourgogne, l'ADERC, le syndicat du Chalonnais, ...

## Recensement

Le recensement de la population de notre commune aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013.

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

Il apporte aussi des informations comme leur âge, les professions exercées, les transports utilisés, les déplacements quotidiens, les conditions de logement...

Les résultats du recensement peuvent aider à prendre des décisions publiques en matière d'équipements collectifs, comme pour les écoles ou pour les hôpitaux.

Ils permettent aussi aux professionnels de mieux évaluer le nombre de logements nécessaires et de mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre.

C'est pour toutes ces raisons qu'il est indispensable de participer au recensement.

Le recensement de la population est une opération entièrement sécurisée.

Il respecte les procédures de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

L'INSEE est le seul et unique organisme qui peut exploiter vos questionnaires. Il est donc impossible que vos informations soient utilisées pour un contrôle administratif ou fiscal.

Toutes les statistiques liées au recensement sont anonymes !

Comme toutes les personnes qui ont accès à vos questionnaires, votre agent recenseur est tenu au secret professionnel.

Toutes vos réponses sont donc strictement confidentielles.

2 formulaires vous seront remis : une feuille de logement et un bulletin individuel pour chaque personne vivant chez vous.

L'agent recenseur vous remettra une notice d'information pour vous guider.

Si vous le souhaitez, votre agent recenseur peut vous aider à remplir vos questionnaires. Une fois remplis, vous n'avez plus qu'à les lui remettre.

**Participer au recensement de la population, c'est aussi une obligation, aux termes de la loi. Mais avant tout, c'est un acte citoyen.**

2 habitantes de notre commune ont été recrutées pour aller à la rencontre des habitants. Marie Christine NATELLI en sera la coordinatrice.:



Christine MARTENOT



Marie Christine NATELLI



Laura CORPET

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

## Autorisation de sortie du territoire

A compter du 1er janvier 2013, les mairies ne délivreront plus les autorisations de sortie du territoire (individuelles ou collectives) pour les mineurs qui souhaitent voyager.

Un mineur français pourra voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union Européenne, passeport hors Union Européenne).

Certains pays imposent des modalités spécifiques supplémentaires telles visa ou une autorisation parentale pour les mineurs.

Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés dans l'espace dédié du site internet du ministère des affaires étrangères, dans la rubrique « conseils aux voyageurs ». [HTTP://www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Pour assurer la protection des mineurs, une procédure judiciaire et une procédure administrative réservée aux cas d'urgence sont renforcées.

Une interdiction de sortie de territoire peut être décidée par le juge aux affaires familiales ou le juge des enfants.

En cas d'urgence, face à un risque avéré, l'un des parents peut présenter une demande d'opposition à la sortie de territoire (OST) de son enfant mineur en saisissant la préfecture (ou le commissariat de police et la brigade de gendarmerie en dehors des heures ouvrables).

Aucune formalité particulière n'est nécessaire lorsque les deux parents accompagnent l'enfant dans son voyage.

## Calendrier 2013 de ramassage des ordures ménagères

janvier						février					mars					avril							
lun		7	14	21	28	lun		4	11	18	25	lun		4	11	18	25	lun	1	8	15	22	29
mar	1	8	15	22	29	mar		5	12	19	26	mar		5	12	19	26	mar	2	9	16	23	30
mer	2	9	16	23	30	mer		6	13	20	27	mer		6	13	20	27	mer	3	10	17	24	
jeu	3	10	17	24	31	jeu		7	14	21	28	jeu		7	14	21	28	jeu	4	11	18	25	
ven	4	11	18	25		ven	1	8	15	22		ven	1	8	15	22	29	ven	5	12	19	26	
sam	5	12	19	26		sam	2	9	16	23		sam	2	9	16	23	30	sam	6	13	20	27	
dim	6	13	20	27		dim	3	10	17	24		dim	3	10	17	24	31	dim	7	14	21	28	

mai						juin					juillet					août							
lun		6	13	20	27	lun		3	10	17	24	lun	1	8	15	22	29	lun		5	12	19	26
mar		7	14	21	28	mar		4	11	18	25	mar	2	9	16	23	30	mar		6	13	20	27
mer	1	8	15	22	29	mer		5	12	19	26	mer	3	10	17	24	31	mer		7	14	21	28
jeu	2	9	16	23	30	jeu		6	13	20	27	jeu	4	11	18	25	jeu	1	8	15	22	29	
ven	3	10	17	24		ven		7	14	21	28	ven	5	12	19	26	ven	2	9	16	23	30	
sam	4	11	18	25		sam	1	8	15	22	29	sam	6	13	20	27	sam	3	10	17	24	31	
dim	5	12	19	26		dim	2	9	16	23	30	dim	7	14	21	28	dim	4	11	18	25		

septembre						octobre					novembre					Décembre									
lun		2	9	16	23	30	lun		7	14	21	28	lun		4	11	18	25	lun		2	9	16	23	30
mar		3	10	17	24	mar	1	8	15	22	29	mar		5	12	19	26	mar		3	10	17	24	31	
mer		4	11	18	25	mer	2	9	16	23	30	mer		6	13	20	27	mer		4	11	18	25		
jeu		5	12	19	26	jeu	3	10	17	24	31	jeu		7	14	21	28	jeu		5	12	19	26		
ven		6	13	20	27	ven	4	11	18	25	ven	1	8	15	22	29	ven		6	13	20	27			
sam		7	14	21	28	sam	5	12	19	26	sam	2	9	16	23	30	sam		7	14	21	28			
dim	1	8	15	22	29	dim	6	13	20	27	dim	3	10	17	24	dim	1	8	15	22	29				

Les jours de ramassage des ordures ménagères sont marqués en vert pour les bacs verts et en jaune pour les bacs jaunes.  
Les jours marqués en bleu vous indiquent le ramassage des papiers et des vêtements.

**Pensez à sortir votre bac la veille au soir, et à le rentrer le matin.**

## Carnets Atouts Jeunes

Disponibles depuis le 10 janvier à la mairie, les carnets atouts jeunes concernent les enfants âgés de 14 à 18 ans, nés entre le 1er janvier 1995 et le 31 décembre 1999.

D'une valeur totale de 90,50 €, 4 coupons « association » d'une valeur de 10 € permettent de payer les cotisations, adhésions, dans les associations sportives ou culturelles partenaires ; 8 coupons « sortie » de couleur rouge d'une valeur de 5 € permettent de régler les entrées au cinéma, à la piscine, etc...et 3 coupons « saison culturelle » d'une valeur de 3.50 € permettent d'assister à des spectacles proposés par le Réservoir de Saint Marcel.

Le carnet est à retirer durant les heures d'ouverture de la mairie par l'ayant droit lui-même, sans attendre.

## Historique de la commune

### OSLON, Commune de Saône & Loire

OSLON a été créée à la révolution, elle est située à 178 m d'altitude et a une superficie de 476 ha et compte environ 1300 habitants : les Oslonnais (1)

Fête patronale : ST Pierre

Hameaux : au château, château couloux, rue des champs du four, rue du clou, terres grasses.

Ecarts : le Moulin, les Riotes (2) – 2 étangs

OSLON, prononcé « ÔLON » d'origine germanique de l'époque mérovingienne (sans suffixe) (3)

Dans le Cartulaire du prieuré de ST MARCEL (bibl. nat. latin 37 n° 17091), trois chartes mentionnent le nom d'OSLON

N° 92 Herulphus donne un curtil à OLUNS et une manse (petite maison) à VARENNES (5 août 838)

N° 93 Duc Robert, sa femme et son fils donnent des biens à OLONS pour leurs sépultures (février 1039)

N° 94 Garinsus donne vingt-deux sillons à OLONS

« Olonensi villa » ferme gallo-romaine

N° 95 Pétronille donne une manse à OLONS (terra ad Oluns) environ 1039

D'après ces chartes, l'origine du nom OSLON proviendrait par déduction de l'identité d'un domaine mentionné OLUNS (4)

Découverte préhistorique en 1881, d'un anneau – disque de 12 cm de Ø en roche verte (diorite) et d'un site archéologique au lieu-dit Champ du four à plus d'un mètre de profondeur, découverte d'une station néolithique qui a donné des burins, une pointe de flèche et une hachette votive avec amorce de trou de suspension.

Dans le même hameau, découverte d'un instrument préhistorique en chaille, long de 15 cm, associé à des éclats, dont la technique de taille rappelle celle des bifaces paléolithiques. (5) (inédit L. BONNAMOUR)

Actuellement, aucune activité de ce territoire, pendant les premiers siècles de notre ère, n'est révélée par aucune chronique, ni charte de fondation de l'Abbaye de ST MARCEL, par le roi Gontran au VI<sup>e</sup> siècle.

La charte d'affranchissement du Cardinal Jean ROLIN, prieur de ST MARCEL en date du 28 juillet 1462 et la confirmation de cet affranchissement par Philippe LE BON, Duc de Bourgogne, le 27 octobre 1462, relèvent les noms des hommes, leurs femmes et leurs enfants, leurs meix et héritages. Les habitants du hameau d'OSLON sont : Gérard TRICOT - Gauthier PERRIN - Philibert REGNARD, tant en son nom comme au nom de et se faisant fort pour REGNARD, son frère, Guillaume Antoine - Jean PHILIBERT - Pierre COLAS - Henri REGNARD - Claude GUIRON - Philibert BERTEAU - Benoist GOBERT - Jean PONSOT, tant en son nom comme au nom de Claude PONSOT - Philibert GRENIERT, l'ancien, Pierre GRENIERT, Jean REGNARD, Jean ROUX, Jean de la GAUDILLIERE, Jean BERGEOT, tant en son nom comme au nom de Jean et Hugonin BERGEOT, ses neveux, Jean d'AUTUN, Philibert GRENIERT, le jeune, soit un total de 19 feux. (6)

Lors de la charte d'affranchissement, il est prévu que les habitants de la vingtaine de familles d'OSLON doivent corvées de bois au prieuré de ST MARCEL. A cette date, le hameau d'OSLON fait partie du finage de la Paroisse et de la prévôté de ST MARCEL, du baillage de CHALON, de la Châtellerie royale de ST LAURENT les CHALON, laquelle est du Vicomté d'AUXONNE. (6)

A la révolution, les habitants sont environ plus de 200 dans une majorité de métairie, à cette époque on relève : un moulin à blé, un charron, un fabricant de balais, un couvreur à paille.

Aux environs, de 1520 acensement (bail à cens) passé par Antoine de la MARK, prieur commendataire de ST MARCEL, « d'une corvée de terre arable, appelée la corvée d'OLON, au long du grand chemin tendant ST MARCEL à VERDUN » (7)

Décembre 1789 : lettre patente du Roi créant, sur vote de l'Assemblée Nationale, constitution des municipalités locales.

Décret du 20 septembre 1792 donnant obligation aux Maires de prendre et charge l'Etat Civil de leur commune. Jusqu'à cette date, les registres de naissances, de mariages et de décès sont tenus par les curés des paroisses.

L'Etat Civil de la paroisse de ST MARCEL remonte à l'année 1590.

Jusqu'en 1747, tous les états de la vie sont consignés sur un seul registre dans l'ordre de dates.

A partir de 1747, il y a un registre de vie (naissances et mariage) et un pour les sépultures. Ces registres sont consignés en double : un pour le baillage et le deuxième pour la paroisse.

Au fil des pages, on trouve : « Ce jour d'hui 29 août 1787, on a inhumé à cimetière de ce lieu quelques lambeaux d'un enfant de Pierre CHARPY, volailler à OSLON que l'on a trouvé dans le bois du même lieu et que l'on dit avoir été dévoré par un loup » (8)

(1) Dictionnaire Amboise 1994 (Bourgogne), (2) Annuaire de Saône & Loire 1859, (3) Les noms de lieux de Bourgogne, Gérard TAVERDET, (4) Cartulaire du Prieuré de ST MARCEL, (Bibliothèque nationale fonds BLOUHIER latin 37, n° 17091), (5) Le chalonnais préhistorique O & A Charles GRAS 2005/ Carte archéologique de la Gaule par Alain REBOURG 1993, (6) Charte d'affranchissement 28 juillet 1462, (7) Archives de Saône & Loire H258 p 87, (8) Registres paroissiaux

## A Oslon on a fait la « goutte ».....

Suite des procès verbaux de l'Association des bouilleurs de cru d'Oslon

**Séance du 25 Octobre 1955** : La séance est ouverte par le Président Brenot, salle de la mairie qui ordonne de faire l'appel. Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé sans observation. Sur proposition du Président, la société accepte de ux nouveaux membres : Messieurs Bois Gaudillère et Guillot Buatois. Le président rappelle qu'une amende de 500 f sera infligée à tout sociétaire qui sera pris en état d'ivresse à l'atelier pendant la distillation. Deux sociétaires sont nommés pour peindre l'alambic à la fin des travaux : Messieurs Emile Jacques et Etienne Flatot. Il est procédé au tirage au sort des journées d'alambic au nombre de 29, et décidé d'attendre les décisions qui seront prises au sujet des droits d'alcool pour commencer la distillation. L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance.

**Séance du 14 Janvier 1956** : Les bouilleurs de Cru se sont réunis salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Brenot qui ouvre la séance et ordonne au secrétaire Marciaux de faire l'appel. 6 sociétaires parvenus en retard sont passibles d'une demi amende. Le procès verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité et sans observation. Il est procédé ensuite au paiement des journées d'alambic de 100 f par jour. Le trésorier donne lecture des recettes et des dépenses qui sont approuvées sans observation. L'ordre du jour est épuisé, la président lève la séance.

**Séance du 30 Octobre 1957** : Les bouilleurs de Cru se sont réunis salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Brenot qui ouvre la séance et ordonne au secrétaire de faire l'appel. Le secrétaire Marciaux donne lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé sans observation. 5 sociétaires ne se sont pas présentés et donc passibles d'une amende complète. Un sociétaire arrivé en retard est passible d'une demi amende. Deux sociétaires sont nommés pour peindre l'alambic : Pierre Brenot et Henri Alexandre. Il est procédé ensuite au tirage des journées d'alambic au nombre de 22 et il est décidé de commencer la distillation le 12 Novembre. L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance.

**Séance du 24 Janvier 1957** : La séance est ouverte par Le Président Brenot qui ordonne au secrétaire de faire l'appel. Le secrétaire donne ensuite lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé sans observation. 7 sociétaires parvenus en retard sont passibles d'une demi amende. Il est procédé au paiement des journées d'alambic. Le trésorier donne lecture des recettes et des dépenses qui sont approuvées sans observation. L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance

Suite des comptes rendus dans notre prochain bulletin

## Réponse à plusieurs questions et suggestions

**Rappel de sécurité** : Les voies de circulation sont par définition réservées..... à la circulation des véhicules motorisés, des vélos et des piétons, etc....

En aucun cas, elles ne doivent devenir des aires de jeux permanentes pour les enfants, avec le risque d'un accident plus ou moins grave.

Il appartient aux parents de responsabiliser leurs enfants : **on ne joue pas sur la voie publique.**

**Eclairage public impasse grand cour** : cette impasse est privée et n'appartient pas à la commune. .

**Ralentisseurs devant la boulangerie et le Catimini** : cette départementale qui traverse le centre bourg ne peut pas faire l'objet de la pose de ralentisseurs car la RD678 est le passage obligatoire pour les convois exceptionnels et elle est de la compétence du Conseil Général. La vitesse est limitée à 50 km/h, et à 70 km/h à la sortie de la commune en direction de Louhans et les conducteurs doivent être vigilants.

## Bilan du Téléthon

Le bilan financier de cette grande manifestation s'éleve à 8 277 € (Rappel en 2011 : 9 207,45 € et en 2010 : 9 736.01 €), dont plus de 800 € pour la commune grâce aux associations Ambiance et Loisirs et Amicale Pétanque, à la vente des tickets pour la randonnée nocturne, la création des sets de table et la vente des lampions.

Si l'on constate une baisse générale des dons à l'ensemble du pays, on déplore, localement, le manque de participation aux différentes animations proposées par des bénévoles.

Cette année, c'est la commune d'OSLO N qui recevra, dès le samedi après midi toutes les différentes animations proposées par les associations et les communes de la paroisse.

Chaque année, grâce aux dons, la recherche avance et des maladies rares peuvent être soignées, à défaut d'être guérie.

Mobilisons nous en 2013 !

## Repas de Noël de la restauration scolaire

Ouverts à tous les enfants scolarisés sur la commune, le repas de Noël de la restauration scolaire a connu un grand succès puisque 96 enfants ont partagé le menu concocté par notre prestataire, RPC.

Répartis par classe, la salle polyvalente a pu accueillir tous les enfants encadrés par le personnel communal, les élus et des parents bénévoles qui se sont proposés spontanément pour apporter leur aide. Un grand merci à eux.



Au menu : terrine de saumon, escalope de dinde à la crème de morilles, pommes dauphines, brillat savarin, chou à la vanille et sa sauce au chocolat.

Le Père-Noël a distribué pa pillotes et clémentines sous les yeux ébahis des petits.



